

L'Europe et la durée hebdomadaire du travail

mercredi 18 avril 2007, par [FROISSART Philippe](#)

Le mardi 7 novembre, à Bruxelles les ministres européens des affaires sociales ont débattu sur la question de la durée hebdomadaire de travail. On observe ceux qui veulent fixer la durée hebdomadaire de travail à 48 heures et ceux qui veulent pouvoir la dépasser. Les 25 se sont quittés sur un nouvel échec. La directive reste donc celle de 1993 qui autorise les dérogations aux 48 heures avec l'accord du salarié ne pouvant dépasser 78 heures. Les temps de garde doivent être considérés comme le temps de travail mais tout le monde n'applique pas cette règle. C'est le ministre français délégué à l'emploi (G. Larcher) qui a ouvert le débat en refusant le compromis finlandais en ajoutant qu'il n'est pas question pour la France d'accepter une proposition qui ne mettrait pas fin à une date certaine, à la possibilité de déroger à la règle des 48 heures. De plus, dit il, le texte finlandais se contente d'envisager, sans fixer d'échéance la suppression graduelle de cette dérogation. L'Espagne, l'Italie et la France ont réuni une minorité de blocage, contre un groupe mené par la Grande-Bretagne au maintien d'une possibilité de dérogation. La position britannique a été rejointe par l'Allemagne et par la Pologne. Le secrétaire d'Etat allemand s'est félicité du maintien de la dérogation dans la proposition finlandaise.

Le Monde

Pourre Richard, TES2